**FICHE AT3.1**

**CONNAITRE ET QUALIFIER LA SITUATION SUR LE TERRITOIRE**

**A PARTIR DES ACTIONS DEVELOPPEES ET/OU POUR EN CREER**

|  |  |
| --- | --- |
| **Axe transversal** | **Enjeu transversal : Promouvoir l’égalité hommes femmes dans les quartiers** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Contexte** | * Aux inégalités entre les territoires, s’ajoutent des inégalités au sein des populations des territoires fragilisés, et en premier lieu entre les femmes et les hommes. * Faire de l’égalité entre les femmes et les hommes, c’est permettre à chacune et à chacun d’accéder aux mêmes droits, chances, opportunités, possibilités de développer ses compétences et talents et de les exercer. Or l'ensemble des indicateurs nationaux montrent des inégalités importantes qui perdurent et qui nécessitent, au-delà de la prise de conscience, un investissement collectif et durable. * Au même titre que la lutte contre les discriminations, la politique de l’égalité entre les femmes et les hommes doit être portée par l’ensemble des acteurs (décideurs, porteurs de projets, prestataires, acteurs de terrain…). |
| **Objectifs et dynamiques** | * Produire des statistiques sexuées sur l’ensemble des actions, * Produire des analyses et bilans en incluant des mesures d’impact sur l’égalité. * développer un plan d'actions |
| **Réalisations attendues** | * Chaque action déployée dans le cadre du contrat de ville (dans ou hors programmation) devra intégrer des indicateurs sexuées sur le public impliqué. * Les conventions de subvention aux associations devront comprendre des indicateurs spécifiques mettant en exergue les actions destinées aux femmes et/ou présentant des contenus visant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes |
| **Effets attendus** | * Familiariser tous les acteurs à la production de données sexuées qui permettent de quantifier et de qualifier les situations d’inégalité. * Objectiver les inégalités entre les femmes et les hommes afin d'agir et de mobiliser les acteurs locaux et les habitants pour les réduire. |
| **Echelle Territoriale** | Echelle intercommunale  Echelle de chaque quartier, pour les actions déployées |
| **Animateur** | Tour(s)plus et la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité  Les villes |
| **Partenaires mobilisables (dont habitants)**  **Dispositifs mobilisables** | Les partenaires mobilisables : Etat, Région, Département, villes, Tour(s)plus, DDCS, délégués-ées du préfet, centres sociaux, associations, bailleurs, police nationale, police municipale. Tous les partenaires des 4 piliers doivent être en mesure de fournir des données sexuées  Les dispositifs : CLSPD, lien avec la cellule discrimination, ASV |
| **Financements mobilisables** | Financement de droit commun Etat, Conseil départemental, Villes  Financement spécifique : enveloppe politique de la ville, FIPD |
| **Calendrier** | Au long du contrat de ville |
| **indicateurs de réalisation** | * Les indicateurs intégrés dans les conventions * la réalisation de plans d'actions dans les quartiers |
| **Indicateurs d’effets** | * Les données chiffrées issues des bilans des actions et des diagnostics de territoire |
| **Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »** | L’ensemble des fiches et axes transversaux |